



Communauté de paroisses Au Cœur de la Zorn

Presbytère :

Adresse : 10, rue du Général De Gaulle 67270 HOCHFELDEN

Tél: 03 88 91 50 53

Courriel : secretariat-presby-hoch@orange.fr

Site internet : <https://www.paroisses-aucoeurdelazorn.fr>

Permanence au presbytère :

mercredi de 18h30 à 20h00

vendredi de 14h00 à 18h00

PREPARATION AU MARIAGE

Vous allez vous marier ! Félicitations !

Nous sommes heureux de vous accompagner dans la préparation de votre mariage.
Voici les étapes pour concrétiser ce beau projet.

Inscription

1. Pour officialiser votre démarche, nous vous invitons à télécharger et compléter le formulaire intitulé « Demande de mariage », disponible sur notre site dans la rubrique « Célébrer et prier - Mariage ».
2. Transmettez ce formulaire au secrétariat du presbytère, soit par courriel à : secretariat-presby-hoch@orange.fr, soit par courrier à l'adresse du presbytère.
3. Contactez ensuite la paroisse afin de confirmer la disponibilité du lieu, ainsi que la date et l'heure souhaitées.
4. Enfin, prenez contact avec le secrétariat pour fixer un rendez-vous avec le diacre ou le prêtre qui célébrera votre union. Lors de cet échange, vous complèterez le dossier administratif en vue du mariage.

Organisation de la préparation

L'équipe de préparation au mariage vous proposera une journée de rencontre avec d'autres couples. Ce temps est important et enrichissant : il permet de réfléchir ensemble au sens du mariage et d'échanger avec d'autres futurs mariés.

Votre présence à cette journée est indispensable.

Chorale :

Si vous souhaitez que la chorale de la paroisse anime votre célébration, nous vous invitons à contacter son responsable. Les coordonnées sont disponibles sur le site, rubrique « Au service de la communauté – Chorales ».

Le programme sera défini avec la chorale lors de votre prise de contact.

Vous avez également la possibilité de faire appel à une chorale extérieure.

Note : les choristes sont des bénévoles qui accompagnent les moments forts de la vie de notre communauté. Une offrande peut leur être remise, directement au responsable.

Décoration florale

Merci de prendre contact avec le secrétariat, qui pourra vous orienter et vous fournir les informations nécessaires.

Frais de la célébration

Conformément au tarif diocésain, une offrande de 170 € est proposée.

Ce montant comprend : la part du célébrant, la part de la paroisse, la rémunération de l'organiste ainsi que les contributions aux frais du diocèse.

Nous vous remercions de remettre cette offrande au prêtre lors de l'organisation de la célébration.

Que le jour de votre mariage soit un temps fort et heureux de votre vie de couple !